

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO / MME. SYLVIE CARREGA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
16 Décembre 2016**

OBJET : Aide départementale à la création de 36 logements à Châteaurenard par 13 Habitat

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'octroyer à l'OPH 13 Habitat, pour la création de 36 logements à Châteaurenard, une subvention de 810 000 € sur un coût prévisionnel de 5 400 000 €,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de mise en œuvre de ces aides départementales,
- de procéder à l'affectation de crédits indiquée dans le rapport,
- d'approuver le montant de l'affectation comme indiqué dans le rapport et dans le document détaillé figurant en annexe III du rapport.

Cette action sera financée sur les crédits inscrits au titre de l'AP n° 2016-16019L, au chapitre 204, fonction 72, article 2041783, dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité
M. ROYER-PERREAUT ne prend pas part vote.

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée